WATER FORWARD

Republic of Chad Water Compact



RÉPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

PACTE NATIONAL POUR LA SÉCURITÉ DE L'EAU

« Eau pour les Populations, Eau pour l'Alimentation, Eau pour la Planète »



Période de mise en œuvre : 2026–2030

juillet 2026

Document Elaboré par le Gouvernement du Tchad dans le cadre de l'initiative « **Water Forward** » de la Banque Mondiale

Document de référence pour la mobilisation nationale et partenariale autour de la sécurité hydrique

Official Use Only

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES 2
LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES 5
RÉSUMÉ EXECUTIF 8
1. Introduction et contexte national 12
1.1 Contexte national 12
1.2 Défis majeurs du secteur Eau, Hygiène et Assainissement 12
1.3 Alignement stratégique 13
2. Vision et objectifs à long terme 14
2.1 Vision nationale 14
2.2 Horizon temporel et jalons 14
3. Engagements nationaux et cibles 14
4. Piliers stratégiques du Compact 15
4.1. PILIER 1 - EAU POUR LES POPULATIONS 15
4.2. PILIER 2 - EAU POUR L'ALIMENTATION 18
4.3. PILIER 3 - EAU POUR LA PLANÈTE 19
4.4 Indicateurs transversaux 20
5. Réformes prioritaires 21
6. Feuille de route de mise en œuvre 21
6.1 Actions prioritaires (2026–2028) 21
6.2 Actions court terme (2028–2030) 22
6.3 Responsabilités institutionnelles 22
7. Financement du Pacte 22
7.1 Besoins d'investissement totaux 22
7.2 Sources de financement 23
7.3 Appel à partenariat et financements innovants 23
8. Coordination, mise en œuvre et partenariats 23
8.1 Gouvernance institutionnelle 24
8.2 Coordination multisectorielle 24
8.3 Cadre de partenariat 24
9. Suivi, évaluation et redevabilité 24
9.1 Cadre de suivi-évaluation 24
9.2 Systèmes d'information 25
9.3 Responsabilité mutuelle 25
10. Gestion des risques 25
11. Dispositions finales 26
12. Page de signature 26

Official Use Only

ANNEXE 1 — Matrice détaillée des réformes par pilier 27
ANNEXE 2 — Cadre de résultats du Compact Eau du Tchad 30

Official Use Only

MESSAGE DE HAUT NIVEAU

L'eau est au cœur du développement, de la résilience et de la stabilité du Tchad. Malgré des ressources hydriques importantes, le pays fait face à une insécurité hydrique sévère : 63,5 % de la population dispose d'un accès basique à l'eau potable, seulement 13% à l'assainissement de base, tandis que les maladies hydriques, l'insécurité alimentaire, les inondations, la dégradation du Lac Tchad et les tensions autour des ressources naturelles pèsent lourdement sur les populations et sur l'économie nationale. Le coût de cette insécurité hydrique est estimé à 9 % du PIB par an, dans un contexte marqué par une forte vulnérabilité climatique, des conflits d'usage entre agriculteurs et éleveurs, et l'accueil de 1,4 million de réfugiés soudanais.

Le Pacte National pour la Sécurité de l'Eau traduit l'engagement du Gouvernement du Tchad à faire de l'eau un levier central de transformation économique, sociale et environnementale. Il propose un cadre intégré, priorisé et chiffré, structuré autour de trois piliers stratégiques **Eau pour les Populations**, **Eau pour l'Alimentation** et **Eau pour la Planète** ; et de quatre Solutions Évolutives complémentaires, détaillées en annexe. Ces solutions visent à améliorer durablement les services d'eau et d'assainissement, renforcer la sécurité alimentaire, restaurer les écosystèmes et accroître la résilience climatique. La Solution S1 appuie l'optimisation des services urbains d'eau et d'assainissement, notamment à travers l'amélioration de la viabilité financière des opérateurs et la mobilisation du secteur privé. La Solution S3 promeut des systèmes décentralisés et adaptés aux contextes de fragilité, avec une gestion communautaire renforcée et axée sur les résultats. La Solution S4 soutient l'irrigation durable portée par les agriculteurs, en développant les marchés d'équipements et en mobilisant les technologies numériques au bénéfice des petits exploitants. Enfin, la Solution S7 vise la restauration et la protection des rivières, aquifères et bassins versants, y compris transfrontaliers, à travers la dépollution, la réutilisation des eaux et une gestion intégrée des ressources en eau.

Les besoins en financement s'élèvent à **3,8 milliards de dollars sur la période 2026-2030**. Ces investissements s'inscrivent dans les priorités du PND Tchad Connexion 2030, dans l'Initiative Irrigation du Sahel (Dakar+10) et dans le cadre de coopération de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT).

À travers ce Pacte, le Tchad appelle ses partenaires techniques et financiers, les institutions régionales, le secteur privé et la communauté internationale à soutenir une ambition commune : faire de la sécurité de l'eau un fondement de santé publique, de sécurité alimentaire, de paix sociale, de résilience climatique et de prospérité partagée. Pour le Tchad, investir dans l'eau, c'est investir dans la stabilité et l'avenir du pays.

Official Use Only

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

SIGLE	SIGNIFICATION
ABN	Autorité du Bassin du Niger
AEP	Adduction d'Eau Potable / Alimentation en Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
ANAM	Agence Nationale de la Météorologie
AQUASTAT	Système mondial d'information sur l'eau (FAO)
AT	Assistance Technique
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
AUE	Association des Usagers de l'Eau
BAD / AfDB	Banque Africaine de Développement / African Development Bank
BCM	Billion Cubic Meters (milliards de mètres cubes)
BF	Bornes-Fontaines
BID	Banque Islamique de Développement
BITHEA	Projet d'alimentation en eau potable de la ville d'Abéché
BM	Banque Mondiale
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement)
BP	Branchements Privés
CA	Conseil d'Administration
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCAG	Cellule du Conseil d'Appui à la Gestion
CDIG	Centre de Documentation Informatisée et Géographique
CGPE	Comité de Gestion des Points d'Eau
DA	Direction de l'Assainissement
DAEP	Direction de l'Alimentation en Eau Potable
DAL	Défécation à l'Air Libre
DDC	Direction du Développement et de la Coopération (Suisse)
DEPSEC	Direction des Études, de la Planification, du Suivi-Évaluation et de la Communication
DG	Direction Générale / Directeur (trice) Général(e)
DGA	Direction Générale de l'Assainissement
DGH	Direction Générale de l'Hydraulique
DGHA	Direction Générale de l'Hydraulique et de l'Assainissement
DGIH	Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques
DGRER	Direction Générale des Ressources en Eau et de la Réglementation
DRE	Direction des Ressources en Eau
DSEOH	Direction du Suivi de l'Exploitation des Ouvrages Hydrauliques
FAD	Fonds Africain de Développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Official Use Only

SIGLE	SIGNIFICATION
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FCV	Fragilité, Conflit et Violence (cadre analytique Banque Mondiale)
FDAL	Fin de la Défécation à l'Air Libre
FED	Fonds Européen de Développement
FNE	Fonds National de l'Eau
G20	Groupe des Vingt
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Coopération internationale allemande)
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
ICH	Indice de Capital Humain
IDA	Association Internationale de Développement (International Development Association)
IFC	Société Financière Internationale (International Finance Corporation)
INFORM	Index for Risk Management (Indice de gestion des risques)
IWRM	Integrated Water Resources Management (Gestion Intégrée des Ressources en Eau)
JMP	Joint Monitoring Programme (Programme conjoint de suivi OMS/UNICEF)
LIS	Lake Information System (Système d'information sur le Lac)
LNE	Laboratoire National de l'Eau
LPSE	Lettre de Politique Sectorielle de l'Eau
M-300	Mission 300 (initiative BM/BAD pour électrifier 300 millions d'Africains d'ici 2030)
MDB	Multilateral Development Bank (Banque multilatérale de développement)
MEE	Ministère de l'Eau et de l'Énergie
MEEP	Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Pêche (ancienne appellation)
MFBEPCI	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale
MIGA	Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (Multilateral Investment Guarantee Agency)
NBS	Nature-Based Solutions (Solutions fondées sur la nature)
ND-GAIN	Notre Dame Global Adaptation Initiative (Indice de vulnérabilité climatique)
NL	Pays-Bas (Netherlands)
NRW	Non-Revenue Water (Eau non comptabilisée)
OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAEPA	Projet d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PARFEBALT	Projet d'Appui Technique à la Restauration des Fonctions Écologiques et Économiques du Bassin du Lac Tchad

Official Use Only

SIGLE	SIGNIFICATION
PARIIS	Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
PASER	Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de Résilience
PEAN	Projet Eau et Assainissement de N'Djamena
PIB	Produit Intérieur Brut
PILIER	Projet d'Infrastructure, de Lutte contre les Inondations et d'Environnement pour la Résilience (N'Djamena Urban Resilience, P177044)
PIR	Plan d'Investissement de Référence
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PNAEPA	Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public-Privé
PRESIBALT	Programme de Réhabilitation et de Renforcement de la Résilience des Systèmes Socio-Écologiques du Bassin du Lac Tchad
PROLAC	Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad
PSNA	Politique et Stratégie Nationale d'Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PULCI	Projet d'Urgence de Lutte Contre les Inondations
RESITCHAD	Projet de Résilience du Tchad
RVO	Rijksdienst voor Ondernemend Nederland (Agence néerlandaise pour l'entreprise)
SDEA	Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement
SDG	Sustainable Development Goals (Objectifs de Développement Durable)
STE	Société Tchadienne des Eaux
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces)
TCHADELEC	Société Tchadienne d'Électricité
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion de Projet
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (United Nations Children's Fund)
USAID	United States Agency for International Development (Agence des États-Unis pour le développement international)
USD	United States Dollar (Dollar des États-Unis)
WASH	Water, Sanitation and Hygiene (Eau, Assainissement et Hygiène)
WDI	World Development Indicators (Indicateurs du développement dans le monde, Banque Mondiale)
WSD	Water Security Diagnostic (Diagnostic de sécurité hydrique, Banque Mondiale)

Official Use Only

RÉSUMÉ EXECUTIF

Plaidoyer pour le Tchad : entre insécurité hydrique et fragilité

Le Tchad est confronté à l'une des crises d'insécurité hydrique les plus extrêmes dans le portefeuille de projets Water Forward. Avec 63,5 % de l'accès de base à l'eau, l'insécurité hydrique coûte au pays environ 9 % du PIB par an. Les inondations de 2024 ont causé environ 380 millions de dollars de dommages et touché 1,94 million de personnes. L'insécurité alimentaire est quasi totale à l'égard de l'agriculture pluviale (moins de 1 % des terres cultivées sont irriguées). Le Tchad accueille 1,4 million de réfugiés soudanais, ce qui exerce une pression extraordinaire sur des systèmes hydriques déjà fragiles.

Architecture compacte : trois piliers, quatre solutions évolutives

Le Tchad **conserve les trois piliers** de la Stratégie de la Banque mondiale dans le secteur de l'eau pour les populations, l'eau pour l'alimentation et l'eau pour la planète ce qui témoigne de l'ampleur et de la gravité des défis à relever. Le Pacte est mis en œuvre par le biais **de quatre solutions évolutives** :

Solution S1 - Optimisation des services d'approvisionnement en eau et viabilité des opérateurs (Pilier 1 - De l'eau pour les populations)

La Société tchadienne des eaux (STE), créée en 2011 en tant qu'entreprise publique à 100 %, dessert 31 centres urbains mais affiche des performances extrêmement faibles : 37 % d'eau non facturée (contre 20 % au Sénégal), un taux de recouvrement de 53 % (contre 99 %), un ratio personnel/recettes de 51 % (contre 20 %) et un indice de perte de réseau de 61 m^3/jour/km (contre 10 au Sénégal). À N'Djamena, 78 % de la population dépend des pompes manuelles ou des forages privés, dont la moitié ne répondent pas aux normes bactériologiques, 40 % des forages étant contaminés par E. coli. La solution S1 déploie quatre leviers : i) **le redressement opérationnel de la STE** par le biais d'un contrat de performance contraignant (réduisant l'ENGR de 37 % à 25 %, portant le recouvrement de 53 % à 85 %, soutenu par l'initiative « Projet Eau et Assainissement à N'Djaména - PEAN » de 60 millions d'euros (cofinancée par l'AFD, l'UE et les Pays-Bas) ; et le projet PASER de sécurité et de résilience de l'eau au Tchad financé par l'IDA à hauteur de 160 millions de dollars ; ii) **la création de l'organe de régulation du secteur de l'eau** prévu par le Code de l'eau de 1999 mais qui n'a jamais été créé ; (iii) **professionnalisation de la gestion de l'eau en milieu rural** par le biais d'une société de patrimoine et élargissement de la gestion déléguée (42 systèmes déjà exploités par le secteur privé atteignent 79 % de fonctionnalité contre <50 % sous gestion communautaire) ; et (iv) **révision et application du Code de l'eau** (adoption de règlements d'application sur les redevances de prélèvement, la qualité de l'eau et la réglementation).

Solution S3 -Transformation de l'assainissement et élimination des OD-(Pilier 1 - De l'eau pour les populations)

L'urgence sanitaire est la priorité de santé publique la plus urgente du Pacte. La transformation de l'assainissement est une condition préalable au développement humain. La solution S3 combine deux leviers : i) une **extension à l'échelle nationale de l'assainissement total piloté par la communauté (ATPC)** pour amener 4 000 villages au statut de défécation à l'air libre d'ici 2030 (contre 695 aujourd'hui), atteignant 1 million de personnes supplémentaires par an, intégrant la fourniture de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les zones accueillant des réfugiés soudanais ; et ii) la **création d'une chaîne de gestion des boues de vidange** à N'Djamena et dans les 22 chef-lieu de provinces (23 stations de traitement d'ici 2030), où des vidangeurs privés déversent actuellement des boues non traitées dans des sites ouverts, contaminant les eaux souterraines.

21

Official Use Only

Solution S4 - Irrigation durable et productivité de l'eau agricole (Pilier 2 - De l'eau contre de l'alimentation)

L'inclusion du Tchad dans le Pilier 2 est motivée par une dure réalité : l'agriculture emploie 80 % de la main-d'œuvre et représente 74 % des prélèvements d'eau, mais **moins de 1 % des terres cultivées sont irriguées** et seulement 22 % des périmètres existants fonctionnent à des niveaux acceptables. La solution S4 vise la réhabilitation de **12 000 hectares de polders avec le pompage solaire** (prolongement du modèle réussi du PROLAC (« Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad »), l'équipement de 30 000 hectares supplémentaires sous maîtrise totale des eaux d'ici 2030, et la préparation du barrage de Goré sur le fleuve Pendé (capacité de 5 milliards de m^3 ainsi que des stations pastorales, des ouvrages de rétention d'eau (mares, bassin de retention), et canalisations agricoles et oasiennes). Le Pacte s'attaque également aux conflits entre agriculteurs et éleveurs en délimitant les couloirs de transhumance, en partageant la gestion des points d'eau et en mettant en place des mécanismes de médiation communautaire conformément à la Charte des eaux de la CBLT[1]. Un comité conjoint du ministère de l'Eau et du ministère de l'Agriculture copilotera la mise en œuvre du pilier 2, en cohérence avec l'**initiative « AgriConnect » et la Stratégie pour l'irrigation au Sahel (Dakar+10).**

Solution S7 - Gestion intégrée des ressources en eau transfrontalières, lac Tchad et résilience climatique (Pilier 3 - De l'eau pour la planète)

Avec une dépendance transfrontalière de 67 % et un score de gestion intégrée des ressources en eau de seulement 38 %, le renforcement de la gouvernance de l'eau est une condition vitale pour le Tchad. La solution S7 déploie quatre composantes : i) la mise à niveau du réseau hydrométrique de 12 à 50 stations et de 10 à 80 piézomètres, avec une plateforme intégrée de données sur l'eau reliée aux systèmes de la CBLT/Autorité du bassin du Niger-ABN ; ii) le renforcement de la CBLT (qui fonctionne actuellement avec des données provenant de 13 stations seulement et dépend à 84 % des bailleurs de fonds), y compris le dialogue sur les eaux souterraines transfrontalières dans l'aquifère de grès de Nubie partagé avec la Libye, le Soudan et l'Égypte ; iii) déploiement d'un **système national d'alerte précoce aux inondations** (les inondations de 2024 ont causé 380 millions de dollars de dégâts, touché 1,94 million de personnes et détruit 433 000 hectares de cultures) ; et iv) transposé à grande échelle des solutions fondées sur la nature pour la restauration des écosystèmes, en tirant parti des synergies du Projet d'appui technique pour la restauration de la fonction écologique dans le bassin du lac Tchad - PARFEBALT (BAD, 10,2 millions de dollars) et de la Grande muraille verte.

[1] CBLT : Commission du bassin du lac Tchad

Official Use Only

Principales cibles du Pacte

Indicateur	Niveau de référence 2024	Cible pour 2029	Cible 2030
Accès de base à l'eau (national)	63,5%	65%	70%
Assainissement géré en toute sécurité (national)	11%	20%	25%
Hygiène de base	6%	25%	35%
STE NRW	37%	26%	25%
Taux de recouvrement des STE	53%	80%	85%
Systèmes d'approvisionnement en eau sous gestion déléguée	42	180	250
Superficie irriguée sous maîtrise totale (ha)	24,228	40,000	55,000
Population en situation d'insécurité alimentaire (millions)	3.4	2.5	2.0
Mise en œuvre de la GIRE (ODD 6.5.1)	38%	50%	55%
Coopération transfrontalière (ODD 6.5.2)	44%	65%	75%
Personnes protégées des inondations (cumul.)	—	500,000	1,000,000

Architecture du financement : 3,8 milliards de dollars, 2024-2030

Les besoins totaux d'investissement sont estimés à **3,8 milliards de dollars**. Le niveau actuel des dépenses d'environ 120 millions de dollars par an laisse un **déficit de financement annuel de 420 millions de dollars**. Le PND Tchad Connexion 2030 alloue 2,9 milliards de dollars pour l'eau et l'assainissement 2025-2030, constituant ainsi le point d'ancrage budgétaire national. L'architecture du financement repose sur une combinaison diversifiée de financements, combinant des ressources budgétaires nationales (20 %), des financements concessionnels et des dons de partenaires de développement (50 %), des financements climatiques (13 %), des contributions des ménages (10 %) et la participation du secteur privé (7 %). Le financement de l'action climatique représente une opportunité majeure, en particulier pour les investissements liés à la sécurité hydrique, à la restauration des écosystèmes, à la résilience aux inondations et à l'adaptation au changement climatique. Le lien entre l'eau, l'énergie (Mission 300) et les systèmes alimentaires (AgriConnect) offre une plateforme solide pour mobiliser des financements concessionnels, mixtes et privés à grande échelle.

Financement actuel (portefeuille de la Banque mondiale)

Le Pacte s'appuiera sur un portefeuille existant d'investissements et d'opérations en cours, notamment le Projet de résilience urbaine de N'Djamena (PILIER), le Projet de sécurité et de résilience de l'eau au Tchad (PASER), le Projet de développement territorial et de résilience au Tchad, le Projet de transformation agro-industrielle et rurale au Tchad, ainsi que ainsi que le Programme de Résilience des Systèmes Alimentaires en Afrique de l'Ouest (FSRP) - phase 2 et le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel II (PRAPS II). Ces opérations fournissent une base importante pour une mise en œuvre rapide du Pacte et démontrent l'engagement des partenaires de développement à soutenir le programme de sécurité hydrique du Tchad.

Official Use Only

Réformes prioritaires

Le Pacte définit dix réformes structurelles échelonnées sur la période 2026-2030, suivies par un cadre de résultats dédié assorti de jalons annuels. Les cinq plus importantes sont les suivantes : 1) **le redressement opérationnel de la STE**, condition préalable à tout investissement significatif dans le secteur de l'eau en milieu urbain (contrat de performance, réduction de l'ENGR, amélioration du taux de recouvrement, soutenu par l'AFD-UE du PEAN et le PASER de la Banque mondiale) ; 2) **la création de l'organe de régulation du secteur de l'eau** mandaté par le Code de l'eau de 1999 mais jamais créé ; 3) **révision et application du Code de l'eau** (adoption de règlements d'application sur les redevances de prélèvement, la qualité de l'eau et la réglementation sectorielle) ; 4) **la professionnalisation de la gestion de l'eau en milieu rural** par la création d'une société de patrimoine et l'extension des contrats de gestion déléguée ; et 5) **la mise à jour du Plan directeur de** l'eau et de l'assainissement (SDEA, expiré depuis 2020) à l'horizon 2030. Pour le pilier 2, un comité conjoint MEE-ministère de l'Agriculture et un plan directeur national de l'irrigation aligné sur la Stratégie pour l'irrigation au Sahel (Dakar+10) coordonneront l'agenda de l'eau agricole.

Profil de risque et mesures d'atténuation

Les principaux risques sont : i) **l'échec du redressement de la STE** (atténué par le programme d'assistance technique PEAN/PASER et un contrat de performance contraignant) ; ii) **rythme insuffisant de l'ATPC** (atténué par la codirection de l'UNICEF et l'intégration du programme WASH pour les réfugiés) ; iii) **inondations majeures** (atténuées par le Projet d'infrastructures, de lutte contre les inondations et d'environnement pour la résilience PILIER financé par la Banque mondiale et le système d'alerte précoce au titre de S7) ; iv) **l'escalade de la violence entre agriculteurs et éleveurs** (atténuée par la démarcation de la transhumance et la gestion des points d'eau dans le cadre de S4) ; et v) **la faible capacité d'absorption fiduciaire** (atténuée par une unité de gestion de projet dédiée et l'ancrage du PASER par le MFBEPCI). Le Pacte prévoit un examen à mi-parcours en 2028 qui permettra d'ajuster les cibles et le calendrier en cas de chocs majeurs (climatiques, économiques, sécuritaires, humanitaires).

Appel au partenariat

Le Pacte national pour la sécurité hydrique du Tchad n'est pas un plan d'investissement sectoriel classique. Il s'agit du premier instrument qui intègre, dans un cadre unique chiffré et assorti d'échéances précises, les programmes du pays en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement, d'irrigation, de gestion intégrée des ressources en eau et de résilience climatique — explicitement liés aux stratégies FCV, AgriConnect et Mission 300. Pour un pays classé au dernier rang mondial selon l'indice de capital humain, où un enfant sur cinq meurt avant l'âge de cinq ans de maladies d'origine hydrique et où l'effondrement du lac Tchad menace la stabilité de 30 millions de personnes dans quatre pays, le Pacte représente une occasion rare de déployer le cadre de solutions évolutives de la Banque là où il est le plus nécessaire.

Official Use Only

1. Introduction et contexte national

1.1 Contexte national

Le Tchad est l'un des pays les plus vulnérables au face au changement climatique, le pays affiche un PIB par habitant de 990 USD (2025), un taux de pauvreté de 34,4 % (3,65 USD PPA/jour) et une espérance de vie de 55,1 ans. Sa population de 21 millions d'habitants (2025) croît de 3,2 % par an, avec 78 % vivant en milieu rural et dépendant de l'agriculture pluviale.

Le Tchad dispose de ressources en eau abondantes non quantifiées, et abrite le Lac Tchad, le Lac Fitri, le Lac Iro, le Lac Leré, les Lacs d'Ounianga, le Lac Kabbia, le Lac Trené les fleuves Chari et Logone, les Bahr Aouk, le Batha, Biteha, des oasis et d'importants aquifères dont les Grès de Nubie mais fait face à une triple vulnérabilité : climatique (réduction projetée des précipitations de 11 à 13 % dans la bande sahélienne), transfrontalière (67 % des ressources proviennent de l'extérieur), et institutionnelle (GIRE embryonnaire, score de 38 %). Le coût économique de l'insécurité hydrique est estimé à 9 % du PIB, incluant les pertes de productivité agricole, les dépenses de santé liées aux maladies hydriques et les dégâts des inondations. Le cadre institutionnel du secteur de l'eau est structuré autour du Ministère de l'Eau et de l'Énergie (MEE), avec la DGIH comme direction stratégique et la Société Tchadienne des Eaux (STE) comme opérateur urbain, sous contrat de délégation avec l'État depuis 2014.

1.2 Défis majeurs du secteur Eau, Hygiène et Assainissement

Le diagnostic sectoriel, conduit en mars 2026, identifie six contraintes structurelles majeures qui limitent la progression vers l'ODD 6 :

Premièrement, la performance critique de la STE et l'absence de régulation. La Société Tchadienne des Eaux, créée en 2011 comme société anonyme à 100 % publique, dessert 34 centres urbains avec 124 000 branchements et 1 200 bornes fontaines. Ses performances sont très inférieures aux références régionales : taux de desserte de 36 % (vs. 98 % au Sénégal), eau non comptabilisée de 37 % (vs. 20 % au Sénégal, 19 % au Burkina), indice de pertes réseau de 61 m^3/j/km (vs. 10 au Sénégal, 5 au Burkina), taux d'encaissement de 53 % (vs. 99 % au Sénégal), ratio charges de personnel de 51 % du chiffre d'affaires (vs. 20 % au Sénégal), et 6,4 agents pour 1 000 abonnés (vs. 1,9 au Sénégal). Le déficit chronique d'exploitation est aggravé par les impayés de l'administration, qui représentent 32 % des volumes distribués. La révision tarifaire de janvier 2018, la première depuis 1984 a introduit une tarification progressive, mais son impact sur l'équilibre financier n'est pas encore établi. L'agence de régulation prévue par le Code de l'Eau de 1999 n'a jamais été créée. Ce pendant le Ministère de l'Eau et de l'Energie fait office de Régulateur et a mis en place une Commission de Régulation à cet effet par arrêté N° 031/PR/PM/MEE/SGG/2026 du 12 mai 2026 et le contrat de performances STE de 2024 ne comporte pas d'objectifs explicites et contraignants.

Deuxièmement, l'urgence sanitaire de l'assainissement. Avec 13% d'accès basique à l'assainissement, une mortalité diarrhéique chez les enfants de moins de 5 ans la plus élevée d'Afrique (593,7/100 000), des épidémies récurrentes de choléra et d'hépatite E, et des pertes économiques de 2,1 % du PIB (156 M USD), l'assainissement constitue une crise de santé publique silencieuse. Aucune ville du Tchad n'est équipée de réseau collectif d'assainissement.

Troisièmement, le déficit de pérennisation des ouvrages ruraux. Malgré 17 000 PMH et 1112 AEP, 40 % des villages et 2/3 des centres semi-urbains ne disposent pas d'ouvrages publics. La gestion par les AUE est peu professionnelle, les tarifs prohibitifs (3x ceux de la STE) limitent la consommation, et le pompage solaire ne couvre que 10 % des installations. Un réseau de 323 artisans-réparateurs et la CCAG de Moundou assurent un appui technique limité.

Official Use Only

La gestion déléguée à des opérateurs privés sur 42 systèmes ruraux donne des résultats encourageants (79 % de fonctionnalité contre moins de 50 % en gestion communautaire).

Quatrièmement, le déficit d'irrigation et la vulnérabilité alimentaire. L'agriculture emploie 80 % de la population active et représente 74 % des prélèvements en eau, mais moins de 1 % des terres cultivées sont irriguées. Seuls 22 % des périmètres irrigués montrent une performance acceptable.

Cinquièmement, la dépendance transfrontalière non sécurisée et la GIRE embryonnaire. 67 % des ressources en eau proviennent de l'extérieur, mais la coopération transfrontalière ne couvre que 44 % des bassins partagés. Le score GIRE de 38 % traduit l'absence d'outils de monitoring. La dernière évaluation complète des ressources en eau date de plus de 25 ans. Le Lac Tchad a perdu 90 % de sa superficie depuis les années 1960.

Sixièmement, les conflits liés à l'eau et la fragilité. La raréfaction des points d'eau, des stations pastorales et des pâturages génère des conflits endémiques entre agriculteurs et éleveurs : plus de 1 000 décès et 2 000 blessés entre 2021 et 2024. Les inondations de 2024 ont affecté 1,94 million de personnes, causé 576 décès et détruit 433 000 ha de cultures. Le pays accueille 1,4 million de réfugiés soudanais.

1.3 Alignement stratégique

Le Compact s'inscrit dans un triple alignement stratégique. Au plan national, il décline les objectifs du PND Tchad Connexion 2030 (2025-2030), dont les besoins totaux s'élèvent à 22,25 milliards USD, et du Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) dont l'actualisation à l'horizon 2030 est prévue. Au plan régional, il s'aligne sur la Vision Africaine de l'Eau adoptée au 39ème Sommet de l'UA (février 2026), sur la Stratégie d'Irrigation du Sahel (Déclaration de Dakar+10, avril 2025) visant 1 million d'hectares irrigués d'ici 2035, et sur les cadres de coopération de la CBLT et de l'ABN. Au plan mondial, il contribue aux ODD 6, 2, et 13, à l'initiative SWA et au cadre « Water Forward » de la Banque mondiale. Il s'inscrit également dans la Contribution Déterminée Nationale (CDN) révisée du Tchad (2021), qui identifie le secteur de l'eau comme priorité d'adaptation.

En décembre 2025, le Conseil d'Administration de la Banque mondiale a approuvé le Plan de Mise en Œuvre de la Stratégie Eau (WSIP), intitulé « Building a Water-Secure Future for People, Food, and Planet ». Cette stratégie vise à renforcer la sécurité hydrique pour 400 millions de personnes d'ici 2030, à travers trois piliers : Eau pour les Populations, Eau pour l'Alimentation et Eau pour la Planète, opérationnalisés par sept solutions évolutives. Le Tchad retient les trois piliers de cette stratégie, reflétant l'ampleur et la multiplicité de ses défis hydriques. Le Compact s'articule également avec deux initiatives des Banques Multilatérales de Développements (MDB) majeures : Mission 300 (M-300), qui vise à électrifier 300 millions d'Africains d'ici 2030 et dans le cadre de laquelle la solarisation des forages constitue un point d'articulation naturel ; et AgriConnect, qui vise à transformer la petite agriculture africaine dont les objectifs d'irrigation en zone sahélienne convergent directement avec le Pilier 2 du Compact.

Official Use Only

2. Vision et objectifs à long terme

2.1 Vision nationale

« D'ici 2050, le Tchad assure la sécurité hydrique pour l'ensemble de ses citoyens un accès équitable, sûr et durable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, tout en restaurant le Lac Tchad, en sécurisant la production alimentaire et en renforçant la résilience climatique dans le cadre de la coopération régionale. »

2.2 Horizon temporel et jalons

Horizon	Période	Objectifs clés
Court terme	2026–2030	Cibles ODD 6 et, 2 du Compact : eau basique 70%, assainissement basique 35%, DAL réduite à 30%, STE redressée, GIRE à 55%, irrigation +30 000 ha sous maîtrise totale
Moyen terme	2031–2035	Consolidation : eau gérée en sécurité 35%, élimination DAL, filière boues de vidange opérationnelle, Code de l'Eau révisé pleinement appliqué, barrage de Goré opérationnel
Long terme	2040–2050	Sécurité hydrique universelle, résilience climatique, Lac Tchad stabilisé, irrigation à grande échelle

3. Engagements nationaux et cibles

Le Tchad retient les **trois piliers** de la Stratégie Eau de la Banque mondiale : le Pilier 1 (Eau pour les Populations), le Pilier 2 (Eau pour l'Alimentation) et le Pilier 3 (Eau pour la Planète). Ce choix des trois piliers reflète la spécificité du Tchad dans le portefeuille Water Forward : un pays où l'insécurité hydrique affecte simultanément et avec la même intensité l'accès aux services de base, la sécurité alimentaire et la gestion des ressources en eau.

Les données de référence du Compact pour les niveaux d'accès en 2024 sont issues du rapport 2025 du Programme Conjoint OMS/UNICEF de Suivi (JMP - Programme conjoint de surveillance pour l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène), qui constitue le mécanisme officiel de suivi des indicateurs ODD 6.1 (eau potable) et ODD 6.2 (assainissement) au niveau mondial. Les estimations JMP sont, de manière générale, différentes des données retenues dans les documents de planification nationaux actualisés. Ce décalage s'explique par des différences méthodologiques structurelles. Le JMP applique l'échelle normalisée de service à cinq niveaux de « sans service » à « géré de manière sûre » dont les critères de qualification sont plus exigeants que ceux des systèmes de monitoring nationaux : un branchement fonctionnel comptabilisé comme « accès » dans les statistiques nationales peut ne pas satisfaire les critères JMP de continuité du service, de qualité de l'eau ou de temps d'approvisionnement (moins de 30 minutes aller-retour). De plus, le JMP utilise des données d'enquêtes ménages (EDS, MICS, recensements) plutôt que des données administratives de production, ce qui capture la réalité vécue par les usagers plutôt que la capacité théorique des infrastructures.

Enfin, l'utilisation des données JMP répond à un impératif de comparabilité internationale. L'initiative Water Forward couvre simultanément plusieurs pays. La cohérence entre les Compacts nationaux exige une base de données commune permettant de comparer les points de départ, les trajectoires et les résultats entre pays. Seul le JMP offre cette comparabilité : ses estimations sont produites selon une méthodologie unique, harmonisée et validée pour l'ensemble des pays membres de l'ONU, contrairement aux systèmes

Official Use Only

de monitoring nationaux qui varient dans leurs définitions, leurs sources de collecte et leurs critères de qualification. L'utilisation de données nationales conduirait à des situations où deux pays affichant le même taux d'accès mesureraient des réalités très différentes, rendant impossible toute analyse comparative, tout benchmarking régional et tout suivi consolidé de l'initiative Water Forward par la Banque mondiale. Le JMP constitue ainsi le « langage commun » indispensable à la redevabilité collective des Compacts.

Sources des données et processus de validation. Les données de référence mobilisées dans le présent diagnostic proviennent de sources nationales et internationales recoupées : les estimations d'accès aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène sont issues du rapport JMP 2025 (OMS/UNICEF) ; les données démographiques et socio-économiques de l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED) ; les indicateurs de sécurité hydrique du "Water Security Diagnostic (WSD), Banque mondiale, 2024) et des "World Development Indicators (WDI) "; les données de sécurité alimentaire du Programme Alimentaire Mondial (PAM, 2024) ; les données sur les ressources en eau et l'irrigation de la base AQUASTAT (FAO) ; et les cadres de planification nationaux (PND Tchad Connexion 2030, SDEA). Conformément aux recommandations de l'atelier de validation tenu à N'Djamena le 10 avril 2026, qui a réuni une quarantaine de participants issus des ministères sectoriels, des partenaires techniques et financiers et des organisations de la société civile, les données sectorielles font l'objet d'un travail d'harmonisation conjoint entre le Ministère de l'Eau et de l'Énergie et les producteurs nationaux de données. Le rapport est soumis à une revue participative incluant une revue en ligne avec les cadres du MEE et du MEF - afin d'assurer l'appropriation nationale et la cohérence avec les statistiques officielles du pays.

4. Piliers stratégiques du Compact

Le Compact est structuré autour de trois piliers stratégiques et de **quatre Solutions Évolutives** qui transforment l'approche projet par projet en dynamiques de changement systémiques. Chaque solution est conçue pour être répliquée, étendue et pérennisée au-delà de la période du Compact.

4.1. PILIER 1 - EAU POUR LES POPULATIONS

Solution S1 : Optimisation des services d'eau et viabilité de l'opérateur

La Solution S1 vise à rétablir les fondamentaux de la viabilité opérationnelle et financière des services d'eau potable, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Le diagnostic sectoriel identifie la performance critique de la STE et l'absence de régulation comme **la contrainte structurelle numéro un** du secteur et la précondition à toute mobilisation financière significative. La Solution S1 s'articule autour de quatre leviers interdépendants dont la mise en œuvre conjointe conditionne la réussite de l'ensemble du Pacte.

Levier 1 - Redressement opérationnel de la STE. La Société Tchadienne des Eaux, créée en 2011 comme société anonyme à 100 % publique, dessert 31 centres urbains avec 124 000 branchements et 1 200 bornes fontaines, sous contrat de délégation avec l'État (2014). Suite à deux expériences infructueuses de gestion privée (contrat de gestion 2000, contrat de services 2013), le Gouvernement a opté pour le maintien d'une gestion publique. Un audit opérationnel complet (Cabinet Merlin, 2018) a identifié des dysfonctionnements majeurs et un plan de redressement est en préparation. Les indicateurs de performance placent la STE très en deçà de toutes les sociétés d'eau d'Afrique de l'Ouest : Eau non facturée (NRW) de 37 % (vs. 20 % au Sénégal), indice de pertes de 61 m^3/j/km (vs. 10 au Sénégal), taux d'encaissement de 53 % (vs. 99 %), ratio charges personnel de 51 % du chiffre d'affaires (vs. 20 %), et 6,4 agents pour 1 000 abonnés (vs. 1,9). Le déficit chronique est aggravé par les impayés de l'administration (32 % des volumes distribués) et par la concurrence de forages privés non réglementés. À N'Djamena, le réseau ne dessert que 25 % de la

Official Use Only

population par branchement ; environ 78 % des habitants dépendent de PMH ou de forages privés, dont plus de la moitié ne répondent pas aux normes bactériologiques OMS, et 40 % des forages sont contaminés par E. coli. Le Compact prévoit un contrat de performance avec objectifs mesurables (réduction NRW de 37 % à 25 %, amélioration du taux d'encaissement de 53 % à 85 %, réduction du ratio personnel), appuyé par le programme PEAN (60 M EUR, AFD/UE/Pays-Bas) pour N'Djamena et le projet PASER (IDA 140 M USD) qui intègre une composante de réforme STE. Le projet PILIER (IDA 200 M USD) renforce la résilience urbaine de N'Djamena.

Levier 2 - Création de l'agence de régulation du secteur de l'eau. Le Code de l'Eau de 1999 et le Plan National de Développement Tchad Connexion 2030 prévoient la création d'une agence de régulation, mais celle-ci n'a jamais vu le jour. Cependant, il existe une Commission de Régulation du Secteur de l'Eau (CreSEau) qui propose la révision tarifaire et la protection des usagers. Le contrat de performances STE de 2024 ne comporte pas d'objectifs explicites et contraignants. Il n'existe pas non plus de mécanisme de révision des tarifs des AUE ni de cadre réglementaire pour les eaux usées. La création d'un régulateur autonome, doté des compétences techniques et juridiques pour fixer les tarifs, contrôler la qualité du service et garantir l'équité entre opérateurs, constitue une condition préalable à la réussite du redressement de la STE (Levier 1) et à la professionnalisation de la gestion rurale (Levier 3). Le Compact s'engage à soutenir le processus de mise en place de l'agence, y compris le renforcement de ses capacités techniques et de son indépendance financière, avec l'appui du PASER.

Levier 3 - Professionnalisation de la gestion des ouvrages ruraux et semi-urbains. L'hydraulique rurale et semi-urbaine dessert 74 % de la population à travers un parc de 17 000 PMH dans les villages et 1112 AEP dans les centres semi-urbains, plus 48 AEP dans les centres urbains hors STE. La gestion communautaire par des CGPE et des AUE est la règle, avec l'appui d'un réseau de 323 artisans-réparateurs et de la CCAG de Moundou. Toutefois, la gestion par les AUE est peu professionnelle, les tarifs prohibitifs (3x ceux de la STE) limitent la consommation à 3-10 l/hab/j, et 40 % des villages ne disposent pas d'ouvrages publics. La gestion déléguée à des opérateurs privés sur 42 systèmes ruraux, appuyée par l'Union européenne, donne des résultats supérieurs (79 % de fonctionnalité contre moins de 50 % en gestion communautaire). L'atelier MEEP de février 2019 a recommandé la création d'une société de patrimoine et le regroupement des AEP, des réformes structurelles qui restent à mettre en œuvre. Le Compact cible l'extension du modèle de gestion déléguée à 250 AEP d'ici 2030, la création de la société de patrimoine, le regroupement des AEP en lots de taille critique, transformation progressive du parc de PMH rurales en développement solaire en mini adduction (cible : 92 % de fonctionnalité) et le développement du pompage solaire.

Levier 4 - Révision du Code de l'Eau et cadre réglementaire. Le Code de l'Eau (1999) constitue le cadre légal principal mais reste incomplet et inégalement appliqué. Les dispositions sur la régulation, les redevances sur les prélèvements et la protection de la qualité de l'eau n'ont jamais été suivies de textes d'application. Le pays ne dispose pas de politique nationale de l'eau ni de stratégies, programmes et plans d'actions clairs pour le secteur. À travers le nouveau projet PASER, il est envisagé d'appuyer une étude diagnostique d'ouverture du secteur, la réalisation de la politique nationale de l'eau et de ses stratégies. Le Compact s'engage à conduire la révision du Code de l'Eau et l'adoption des textes d'application (redevances sur les prélèvements, normes de qualité, cadre de régulation) d'ici 2028.

Solution S3 : Transformation de l'assainissement et élimination de la défécation à l'air libre

L'assainissement constitue **l'urgence de santé publique la plus critique** du secteur eau du Tchad, la transformation de l'assainissement est une précondition pour tout développement humain durable. La Solution S3 combine deux leviers.

Official Use Only

Levier 1 - Déploiement national de l'ATPC. La feuille de route DAL (2018) prévoit trois phases ciblant 9,5 millions de personnes pour un coût total de 160 M USD. La première phase (15 M USD, 8 régions, 6 100 villages) a permis de certifier 695 villages FDAL, bénéficiant à 414 770 personnes. Le Compact vise l'accélération du rythme à 1 million de personnes par an, avec un déploiement dans les 23 provinces et une intégration du volet WASH dans les zones accueillant les réfugiés soudanais.

Levier 2 - Structuration de la filière de gestion des boues de vidange. À N'Djamena, 28 entreprises de vidange mécanique (44 camions) déversent les boues dans au moins 5 décharges sauvages. Le Compact prévoit la construction de 5 stations de traitement des boues de vidange (N'Djamena et 4 villes secondaires) avec une projection à long terme pour couvrir l'ensemble des 23 provinces du pays, la régulation de la filière de vidange, et le développement de la valorisation des boues (compost, énergie).

Cibles - Eau pour les Populations (Pilier 1)

Le Pilier 1 est opérationnalisé par **deux Solutions Évolutives** : la Solution S1 (Optimisation des services d'eau et viabilité de l'opérateur) et la Solution S3 (Transformation de l'assainissement et élimination de la DAL). La Solution S1 constitue la précondition structurelle pour l'ensemble du Compact : sans un opérateur urbain redressé, un cadre de régulation effectif et une professionnalisation de la gestion rurale, aucun investissement ne sera pérenne. La Solution S3 répond à l'urgence sanitaire la plus critique du pays.

Indicateur	Référence 2024	Cible 2029	Cible 2030
Accès eau basique — National	63,5%	70%	80%
Accès eau basique — Urbain	78%	85%	90%
Accès eau basique — Rural	44%	55%	63%
Eau gérée en sécurité — Urbain	18%	30%	40%
Eau gérée en sécurité — Rural	3%	8%	12%
Assainissement basique — National	18%	30%	35%
Assainissement basique — Urbain	39%	50%	60%
Assainissement basique — Rural	5%	18%	25%
Assainissement géré en sécurité	11%	20%	25%
Hygiène de base — National	6%	25%	35%
Écoles avec service WASH basique	20%	50%	65%
Centres santé avec WASH basique	30%	60%	75%
Taux raccordement STE (urbain)	25%	40%	50%
Eau non comptabilisée (NRW) STE	37%	28%	25%
Taux d'encaissement STE	53%	80%	85%
PMH fonctionnelles	84%	90%	92%
AEP en gestion déléguée	42	180	250
Villages certifiés FDAL	695	2 500	4 000
Stations traitement boues de vidange	0	3	5
Stations pastorales	56	106	156
Ouvrages de retentions d'eau (mares, bassin de rétention, etc.)	511	561	611
Canalisations agricoles et oasiennes (km)	N/A	300	400

Official Use Only

4.2. PILIER 2 - EAU POUR L'ALIMENTATION

Justification du choix du Pilier 2. Le Tchad est l'un des rares pays du portefeuille Water Forward à retenir explicitement le Pilier 2. Ce choix est imposé par la réalité : l'agriculture emploie 80 % de la population active, contribue à 28 % du PIB et représente 74 % des prélèvements en eau. Or, moins de 1 % des terres cultivées sont irriguées (61 825 ha au total dont seulement 24 228 ha sous maîtrise totale), et l'insécurité alimentaire touche 3,4 millions de personnes en 2024 (+30 % depuis 2020). L'agriculture est quasi entièrement pluviale et extrêmement vulnérable à la variabilité climatique dans la bande sahélienne, où les précipitations pourraient baisser de 13 à 11 % dans les deux prochaines décennies. Par ailleurs, au-delà de l'irrigation, l'eau destinée au cheptel constitue un enjeu structurant pour le Tchad, qui dispose de l'un des plus importants cheptels de la bande sahélienne. L'abreuvement du bétail dépend d'un réseau de points d'eau pastoraux (puits pastoraux, stations pastorales et mares) dont la raréfaction alimente directement les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Le Pilier 2 intègre donc l'hydraulique pastorale comme composante à part entière de la sécurité de l'eau pour l'alimentation.

Solution S4 : Irrigation durable et productivité agricole de l'eau

Le choix du Pilier 2 et de la Solution S4 répond à un impératif stratégique : dans un pays où 80 % de la population dépend de l'agriculture pluviale et où l'insécurité alimentaire a augmenté de 30 % depuis 2020, la transformation de la productivité agricole de l'eau est une condition nécessaire à la stabilité et au développement. La Solution S4 combine quatre composantes.

Levier 1 - Modernisation des périmètres irrigués existants. Sur 61 825 ha irrigués, seuls 22 % montrent une performance acceptable. L'infrastructure physique est dégradée et mal entretenue. Le PROLAC a démontré la faisabilité de la réhabilitation : 2 400 ha de polders restaurés et équipés de pompes solaires. Le Compact vise la réhabilitation de 12 000 ha de polders et la modernisation de 10 000 ha de périmètres sous maîtrise totale, en privilégiant les technologies solaires et le goutte-à-goutte.

Levier 2 - Extension de l'irrigation par pompage solaire. Le PARIIS a montré que le pompage solaire peut révolutionner l'irrigation décentralisée au Sahel. Le programme "Defying Drought Impact" (Banque mondiale, octobre 2025) inclut le Tchad dans la première cohorte. Le Compact cible l'équipement de 30 000 ha supplémentaires sous maîtrise totale d'ici 2030, avec 40 % alimentés par énergie solaire.

Levier 3 - Préparation du barrage de Goré. Le barrage de Goré sur la rivière Pendé (système Logone-Chari), à la frontière avec la République Centrafricaine, est en projet avec une capacité prévue de 5 milliards de m^3, la plus grande infrastructure hydraulique de tout le bassin du Lac Tchad. Son développement permettrait l'irrigation à grande échelle, la régulation des crues et la production hydroélectrique. Le Compact prévoit la réalisation des études de faisabilité, d'impact environnemental et social, et le montage financier.

Levier 4 - Réduction des conflits agriculteurs-éleveurs. Les conflits liés à l'eau et aux pâturages ont causé plus de 1 000 décès entre 2021 et 2024. Le Compact intègre la démarcation des couloirs de transhumance, la gestion concertée des points d'eau pastoraux, et des mécanismes de règlement des conflits, en cohérence avec la Charte des Eaux de la CBLT. Le Compact appuie en outre la réalisation et la réhabilitation d'ouvrages d'hydraulique pastorale (puits et forages pastoraux, mares surcreusées, périmètres pastoraux) le long des couloirs de transhumance, afin de sécuriser l'abreuvement du cheptel, de réduire la pression sur les points d'eau partagés et de prévenir les conflits d'usage entre éleveurs et agriculteurs.

Official Use Only

Cibles - Eau pour l'Alimentation (Pilier 2)

Indicateur	Référence 2024	Cible 2029	Cible 2030
Superficie irriguée maîtrise totale (ha)	24 228	40 000	55 000
Taux périmètres opérationnels	22%	45%	60%
Part pompage solaire irrigation	~5%	25%	40%
Polders réhabilités (ha cumulatif)	2 400	10 000	12 000
Pop. Insécurité alimentaire (millions)	3,4	2,5	2,0
Conflits agriculteurs-éleveurs (incidents majeurs/an)	>250	<150	<100
Barrage Goré : avancement études	0%	EIES achevée	Montage financier

Actions de collaboration avec le Ministère du Développement Agricole

La mise en œuvre du Pilier 2 exige une collaboration étroite entre le MEE et le MDA. Le Compact prévoit les actions suivantes :

- Création d'un Comité conjoint MEE-MDA pour l'irrigation, chargé de la planification intégrée des investissements hydrauliques et agricoles.
- Élaboration d'un Schéma directeur national de l'irrigation, sous maîtrise d'ouvrage conjointe MEE-MDA.
- Programme conjoint de réhabilitation des périmètres irrigués existants.
- Programmes de formation conjoints pour les exploitants irrigants.
- Intégration de l'approche WEFE Nexus (''Water-Energy-Food-Ecosystem'') dans les projets d'irrigation.
- Gestion concertée des conflits pastoraux avec le Ministère de l'Élevage.
- Système de suivi conjoint des indicateurs du Pilier 2.
- Développement de l'irrigation de décrue et de l'aquaculture intégrée dans le bassin du Lac Tchad.

4.3. PILIER 3 - EAU POUR LA PLANÈTE

Solution S7 : GIRE transfrontalière, coopération Lac Tchad et résilience climatique

La Solution S7 répond à la vulnérabilité existentielle du Tchad : 67 % de dépendance transfrontalière, un Lac Tchad ayant perdu une bonne partie de sa superficie, et une GIRE embryonnaire (score de 38 %). Elle s'articule autour de quatre composantes.

Levier 1 - Renforcement de la GIRE et du monitoring. La DRE dispose de seulement 12 stations hydrologiques et 10 piézomètres. Le Compact prévoit la mise à jour du SDEA (expiré en 2020), la révision et l'application effective du Code de l'Eau de 1999, le déploiement de 50 stations hydrométéorologiques et 80 piézomètres, et la création d'une plateforme intégrée de données eau. L'ANAM (Agence Nationale de la Météorologie), créée mais non fonctionnelle, doit être opérationnalisée. Le Compact s'appuie en outre sur la Feuille de route nationale de suivi des ressources en eau, déjà validée, qui définit les priorités de renforcement du réseau de mesure, de gestion et de bancarisation des données hydrologiques, et de production d'information sur les ressources en eau, et dont la mise en œuvre sera intégrée au dispositif de suivi du Pilier 3.

Levier 2 - Coopération transfrontalière CBLT et ABN. La CBLT reçoit des données de seulement 13 stations hydrométéorologiques et son budget dépend à 84 % de financements extérieurs. Le Compact appuie le

Official Use Only

renforcement de la CBLT et l'ABN, la coopération sur les eaux souterraines transfrontalières (aquifère Lac Tchad, Grès de Nubie partagé avec la Libye, le Soudan et l'Égypte), et le PARFEBALT (BAD, 10,2 M USD).

Levier 3- Résilience climatique et gestion des inondations. Les inondations de 2024 ont causé 380 M USD de dommages (2,1 % du PIB), affecté 1,94 million de personnes et détruit 433 000 ha de cultures. Le projet PILIER en cours d'exécution (IDA 200 M USD) renforce la résilience de N'Djamena. Le Compact prévoit le déploiement d'un système national d'alerte précoce aux inondations et l'intégration des projections climatiques dans la planification sectorielle.

Levier 4 - Solutions fondées sur la nature et restauration des écosystèmes. Les solutions fondées sur la nature représentent une option « sans regret » adaptée au contexte tchadien : polders et mares de décrue, brise-vents en synergie avec la Grande Muraille Verte, réhabilitation de zones humides, collecte des eaux de pluie, et reforestation des berges.

Cibles — Eau pour la Planète (Pilier 3)

Le Pilier 3 est opérationnalisé par la Solution Évolutive S7 (GIRE transfrontalière, coopération Lac Tchad et résilience climatique). Il répond à la vulnérabilité existentielle du Tchad liée à sa dépendance transfrontalière de 67 % et à la crise du Lac Tchad.

Indicateur	Référence 2024	Cible 2029	Cible 2030
Degré GIRE (ODD 6.5.1)	38%	50%	55%
Coopération transfrontalière (ODD 6.5.2)	44%	65%	75%
Stress hydrique (ODD 6.4.2)	~6%	<8%	<10%
Stations hydrométéorologiques opérationnelles	12	30	50
Piézomètres fonctionnels	10	40	80
Personnes protégées contre inondations	—	+500 000	+1 000 000
Système alerte précoce inondations	Embryonnaire	Opérationnel N'Djamena + 3 régions	National
Code de l'Eau révisé adopté	Non	Oui	—
SDEA actualisé adopté	Non	Oui	—
Accords CBLT/ABN actifs	2	4	6
Seuils d'épandage et retenues d'eau	N/A	50	100

4.4 Indicateurs transversaux

Indicateur transversal	Référence	Cible 2030
Dépenses publiques WASH (% PIB)	<1%	2%
Gap financement annuel réduit	420 M USD/an	<200 M USD/an
Emplois créés dans le secteur (dont % femmes)	—	30 000 (40% femmes)
Système national de suivi WASH	Fragmenté	Opérationnel
Réforme STE mise en œuvre	Non	Oui
Agence de régulation opérationnelle	Non	Oui

Official Use Only

5. Réformes prioritaires

Objectif	Action de réforme	Responsable	Échéance
Services Urbains (Viabilité STE (S1))	Création société de patrimoine, Plan de redressement STE, contrat de performance, réduction NRW, amélioration recouvrement	MEE / STE	2028
Régulation (S1)	Création de l'agence de régulation prévue par le Code de l'Eau 1999	MEE / Primature	2028
Code de l'Eau (S1)	Révision et adoption des textes d'application (redevances, qualité, régulation)	MEE / DGRER / Assemblée	2028
SDEA (S7)	Actualisation du Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement à l'horizon 2030	MEE / DGIH/DEPSEC	2029
Services ruraux (S1)	Création société de patrimoine, regroupement AEP, professionnalisation gestion	MEE / DAEP	2029
Assainissement (S3)	Extension nationale ATPC, réglementation filière boues de vidange	MEE / DGA	2029
Irrigation (S4)	Schéma directeur national irrigation (conjoint MEE-MDA)	MEE / MDA	2028
GIRE (S7)	Opérationnalisation ANAM, plateforme données eau, renforcement DRE	MEE / DRE	2028
Transfrontalier (S7)	Renforcement CBLT, coopération souterraine Grès Nubien	MEE / CBLT / ABN	2029
Coordination Compact	Mise en place Comité de pilotage et Secrétariat technique	MEE / DGIH	2026

6. Feuille de route de mise en œuvre

6.1 Actions prioritaires (2026–2028)

- Mise en place du Comité de pilotage du Compact et du Secrétariat technique au sein de la DGIH.
- Réforme structurante de la STE conformément au PND dans son programme N1.
- Accélération de l'ATPC et passage à l'échelle dans 12 provinces supplémentaires (cible : 2 500 villages FDAL d'ici 2029).
- Construction des premières stations de traitement des boues de vidange à N'Djamena et Moundou.
- Mise en œuvre de l'assainissement géré en toute sécurité (collecte, transport, traitement et valorisation ou élimination sans danger des boues de vidange) dans les principaux centres urbains.
- Exécution du PEAN (60 M EUR) : extension réseaux 7ème/8ème arrondissements N'Djamena, mini-AEP périurbaines.
- Lancement de l'étude diagnostique d'ouverture du secteur et élaboration de la politique nationale de l'eau (PASER).
- Révision du Code de l'Eau et adoption des textes d'application sur la régulation et les redevances.
- Actualisation du SDEA et élaboration du Schéma directeur national de l'irrigation.
- Déploiement de 30 stations hydrométéorologiques et 40 piézomètres supplémentaires.
- Lancement des études de faisabilité du barrage de Goré.
- Réalisations de 50 stations pastorales ;

Official Use Only

- Réalisation de 50 ouvrages de rétention à but pastoral
- Bassin de rétention (50) agricoles, barrages, Seuils d'épandages.

6.2 Actions court terme (2028–2030)

- Opérationnalisation de l'agence de régulation du secteur de l'eau.
- Extension du programme ATPC aux 23 provinces (cible : 4 000 villages FDAL d'ici 2030).
- Mise en œuvre de l'arrêté n° 060 et du marketing de l'assainissement (« Sani-marché ») pour pérenniser le statut FDAL et faire monter les ménages sur l'échelle de l'assainissement dans les 4 000 villages ciblés.
- Mise en service de 5 stations de traitement des boues de vidange.
- Redressement opérationnel de la STE : NRW à 25 %, encaissement à 85 %, ratio personnel réduit.
- Extension de l'irrigation à 55 000 ha sous maîtrise totale (pompage solaire, goutte-à-goutte).
- Opérationnalisation du système national d'alerte précoce aux inondations.
- Mise en place de la société de patrimoine et regroupement des AEP.
- Revue à mi-parcours du Compact (2028) et ajustements stratégiques ;
- Réalisations de 50 stations pastorales
- Réalisation de 50 ouvrages de rétention à but pastoral

6.3 Responsabilités institutionnelles

Acteur	Rôle
MEE (DGIH, DGA, DGRER, DAEP, DRE, DSEOH, DEPSEC)	Ministère chef de file, pilotage stratégique, coordination sectorielle, secrétariat du Compact
STE	Opérateur eau urbaine 31 centres, exécution de plan de redressement
AUE / CGPE	Gestion des AEP semi-urbaines et des PMH rurales
MDA/MEPA (Min. Dév. Agricole)	Co-pilotage Pilier 2, irrigation, vulgarisation agricole, culture fourragères, gestion conflits pastoraux
Min. Économie et Plan	Allocation budgétaire, coordination PND, mobilisation financements
CBLT / ABN	Coopération transfrontalière, Charte des Eaux, monitoring régional
Banque mondiale / IFC	Appui technique et financier (PILIER, PRAPS, FSRP, PASER)
BAD	PARFEBALT, PAEPA, appui Lac Tchad
AFD / UE / Pays-Bas	PEAN N'Djamena, gouvernance STE
UNICEF	WASH rural, ATPC, urgences, WASH écoles
PAM / FAO / HCR	Sécurité alimentaire, WASH réfugiés
Société civile	Plaidoyer WASH, suivi citoyen

7. Financement du Pacte

7.1 Besoins d'investissement totaux

Le coût total estimé pour que le Tchad atteigne ses cibles ODD 6 d'ici 2030 s'élève à environ **3,8 milliards USD**, soit **540 millions USD par an** sur la période 2024-2030. Ce montant est cohérent avec le budget sectoriel du PND Tchad Connexion 2030 et représente environ 2,4 % du PIB. Le gap de financement actuel est de 420 M USD/an (dépenses actuelles WASH de 120 M USD/an contre un besoin de 540 M USD/an).

21

Official Use Only

Composante	Coût estimé (Mds USD)	Part	Annuel (M USD)
Eau potable (rural + urbain)	1,45	38%	207
Assainissement (rural + urbain)	1,09	29%	156
Hygiène	0,18	5%	26
Réformes, gouvernance et régulation	0,28	7%	40
Exploitation et maintenance	0,80	21%	114
TOTAL	3,80	100%	540

7.2 Sources de financement

Source	Part	Montant (Mds USD)	Instruments
Budget national	20%	0,76	Budget investissement, revenus pétroliers, FNE, redevances eau
BM / AUTRES PTF	50%	1,90	IDA, BAD, UE , BID, AFD, GIZ, Cooperation Hollandaise, etc.
Fonds climat	13%	0,49	FVC, Fonds Adaptation, GEF, finance carbone Lac Tchad
Ménages	10%	0,38	Tarifs eau, redevances AUE, cotisations CGPE, latrines familiales
Secteur privé	7%	0,27	Pompage solaire, fournisseurs WASH, opérateurs privés AEP

***Note :** la répartition des sources de financement a été révisée à la suite de l'atelier de validation du 10 avril 2026, afin de tenir compte de la soutenabilité budgétaire de l'État et de la capacité contributive limitée des ménages. Les parts du budget national (de 25 % à 20 %) et des ménages (de 15 % à 10 %) ont été revues à la baisse, au profit d'un recours accru aux financements concessionnels et aux dons des partenaires techniques et financiers (de 45 % à 50 %), aux fonds climatiques (de 10 % à 13 %) et à la mobilisation du secteur privé (de 5 % à 7 %).*

7.3 Appel à partenariat et financements innovants

- **Finance climat Lac Tchad :** la restauration du bassin du Lac Tchad est éligible au FVC, au Fonds d'Adaptation et au GEF. Le PARFEBALT (BAD, 10,2 M USD) en constitue le premier instrument. Le potentiel de mobilisation est estimé à 200-400 M USD.
- **Pompage solaire et irrigation :** les investissements dans l'irrigation solaire et le goutte-à-goutte sont éligibles aux mécanismes de finance carbone et aux garanties MIGA.
- **Nexus Humanitaire-Développement :** les programmes WASH pour les réfugiés (1,4 million) peuvent être intégrés dans les financements IDA-FCS et les mécanismes HCR/UNICEF.
- **Fonds National de l'Eau (FNE) :** le Compact appuie l'opérationnalisation du Fonds National de l'Eau en tant que mécanisme national de financement structuré et pérenne du secteur, doté de ressources propres traçables (redevances de prélèvement et de pollution, contributions budgétaires et concours des partenaires) et destiné à canaliser les financements vers les investissements prioritaires et l'entretien durable des ouvrages.

8. Coordination, mise en œuvre et partenariats

La mise en œuvre du Pacte s'appuiera sur un dispositif institutionnel robuste favorisant l'alignement des interventions publiques et des partenaires autour des priorités nationales. Conformément à l'approche développée dans **le Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de Résilience (PASER)**, la gouvernance du Pacte reposera sur le renforcement de la coordination intersectorielle, la responsabilisation des institutions nationales et la mobilisation d'un large partenariat autour de la sécurité hydrique.

Official Use Only

8.1 Gouvernance institutionnelle

La supervision stratégique du Pacte sera placée sous l'autorité conjointe du Ministère en charge du Plan et du Ministère en charge de l'Eau. Un **Secrétariat Technique Permanent**, hébergé au sein de la Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques (DGIH), assurera la coordination opérationnelle, le suivi des engagements, la consolidation des résultats et la préparation des revues sectorielles. Ce secrétariat réunira les ministères sectoriels concernés, les collectivités territoriales, les institutions spécialisées ainsi que les principaux partenaires techniques et financiers.

8.2 Coordination multisectorielle

Le Pacte favorisera une approche intégrée de la sécurité hydrique à travers :

- Un groupe technique interinstitutionnel réunissant les principales directions sectorielles et opérateurs ;
- Un comité conjoint Eau–Agriculture–Élevage chargé de promouvoir l'approche Nexus Eau-Alimentation et le développement de l'irrigation durable ;
- Des mécanismes de concertation réguliers avec les collectivités territoriales, les organisations communautaires, la société civile et les acteurs humanitaires ;
- Une coordination renforcée avec les organisations régionales telles que la CBLT, l'ABN, la CEMAC et les plateformes internationales du secteur de l'eau.

8.3 Cadre de partenariat

Le Pacte servira de cadre de référence pour l'alignement des interventions des partenaires autour d'un programme unique de sécurité hydrique. Cette approche vise à renforcer la complémentarité entre les financements nationaux, les projets d'investissement et les appuis techniques.

Le partenariat s'appuiera notamment sur :

- La Banque mondiale à travers le PASER, le projet PILIER, le Projet de Développement Territorial et de Résilience, le Projet de Transformation de l'Agribusiness et du Monde Rural ainsi que les programmes régionaux FSRP et PRAPS II ;
- La BAD, l'Union européenne, la Banque Islamique de Développement, l'AFD, la Coopération Suisse, la GIZ et les autres partenaires bilatéraux ;
- Les agences des Nations Unies, notamment l'UNICEF, le PNUD, la FAO, le PAM, l'OMS et le HCR ;
- Le secteur privé national et international dans les domaines des infrastructures, de la gestion des services et des innovations technologiques.

Cette plateforme partenariale vise à accroître l'efficacité de l'aide, réduire les duplications, améliorer la mobilisation des ressources et accélérer l'atteinte des résultats du Pacte.

9. Suivi, évaluation et redevabilité

9.1 Cadre de suivi-évaluation

Le suivi du Compact s'appuie sur un tableau de bord national des indicateurs EHA, aligné sur le cadre de monitoring de l'ODD 6 (JMP, GLAAS, AQUASTAT) et sur les indicateurs de la Stratégie Eau de la Banque mondiale. La fréquence de suivi est trimestrielle pour les indicateurs opérationnels, annuelle pour les indicateurs de résultats, et bi-annuelle pour les indicateurs d'impact. Une revue à mi-parcours sera conduite en 2028 et une évaluation finale en 2030.

Official Use Only

9.2 Systèmes d'information

Le Compact accélère la mise en place d'un système national de suivi WASH (actuellement fragmenté), en coordination avec le LNE (Laboratoire National de l'Eau, créé en 2016) et la DRE. La plateforme intégrée de données eau sera interconnectée avec les systèmes de la CBLT et de l'ABN. Le Compact prévoit en outre un diagnostic et un renforcement des institutions nationales chargées de la gestion de l'information et du financement du secteur : le Laboratoire National de l'Eau (LNE), dont les capacités d'analyse et de contrôle de la qualité de l'eau seront consolidées ; le Centre de Documentation Informatisée et Géographique (CDIG), appelé à devenir le dépositaire national des données et de la cartographie sur les ressources en eau ; et le Fonds National de l'Eau (FNE), dont la structuration financière et la gouvernance seront évaluées puis renforcées.

9.3 Responsabilité mutuelle

Le cadre de redevabilité prévoit des revues sectorielles conjointes annuelles (État, PTF, société civile), des rapports de progrès soumis aux partenaires (Banque mondiale, SWA), et un mécanisme de traitement des réclamations des usagers.

10. Gestion des risques

Risque	Probabilité	Impact	Mesure d'atténuation	Responsable
Échec redressement STE	Élevée	Critique	Contrat performance avec objectifs mesurables, appui AFD/UE/PASER	MEE / STE
Rythme ATPC insuffisant	Moyenne	Élevé	Mobilisation UNICEF, intégration WASH réfugiés	MEE / DGA
Inondations majeures	Élevée	Critique	Système alerte précoce, projet PILIER	MEE / DRE
Conflits agriculteurs-éleveurs	Élevée	Élevé	Démarcation transhumance, médiation	MDA / MEE
Non-décaissement budget national	Élevée	Critique	Affectation revenus pétroliers, FNE	Min. Éco.
Crise réfugiés (escalade)	Moyenne	Élevé	Nexus humanitaire-développement, IDA-FCS	MEE / HCR
Faible absorption (capacité fiduciaire)	Élevée	Élevé	Renforcement capacités, unité de gestion dédiée	MEE / DGIH
Assèchement accéléré Lac Tchad	Moyenne	Critique	Coopération CBLT, NBS, barrage Goré	CBLT / MEE

11. Dispositions finales

Le présent Pacte National pour la Sécurité de l'Eau engage l'État du Tchad à mettre en œuvre l'ensemble des réformes, investissements et mécanismes de suivi qui y sont décrits, dans le respect des principes de responsabilité mutuelle avec les partenaires techniques et financiers.

Le Compact revêt un caractère évolutif. Une revue à mi-parcours sera conduite en 2028, pouvant donner lieu à des ajustements des cibles, des échéances ou du cadre financier en cas de choc majeur (climatique, économique, sécuritaire, humanitaire). Il s'articule avec le PND Tchad Connexion 2030, la Stratégie d'Irrigation du Sahel (Dakar+10), et les cadres de coopération de la CBLT et de l'ABN.

Le Compact entre en vigueur à la date de sa signature officielle.

12. Page de signature

Pour la République du Tchad :

M. Hassan Bakhit Djamous _____

Ministre de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable

Dr. Abderahim Awat Atteib _____

Ministre de l'Elevage et de la Production Animale

M. Keda Ballah _____

Ministre de la Production et de l'Industrialisation Agricole

M. Passalé Kanabé Marcelin _____

Ministre de l'Eau et de l'Energie

M. Tahir Hamid Nguilin _____

Ministre des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale

Fait à N'Djamena, le 15/7/2026

Annexe1 - Vue d'ensemble des solutions évolutives (Scalable Solutions)

Le Plan de mise en œuvre de la Stratégie Eau du Groupe de la Banque mondiale (WSIP 2025) s'articule autour de sept solutions évolutives, regroupées sous trois piliers stratégiques.

Code	Intitulé	Pilier	Objectif central
S1	Optimisation des services urbains d'eau et d'assainissement	Eau pour les Populations	Améliorer la viabilité financière et opérationnelle des services publics ; attirer les investisseurs privés
S2	Investissements bancables (eau, eaux usées, réutilisation, dessalement)	Eau pour les Populations	Développer des projets à grande échelle via des PPP, un financement hybride et des technologies innovantes
S3	Prestation de services en milieu rural	Eau pour les Populations	Systèmes décentralisés et communautaires durables, adaptés aux contextes FCV et SIDS
S4	Irrigation durable menée par les agriculteurs (décentralisée)	Eau pour l'Alimentation	Marchés d'équipements et accès au financement pour les petits exploitants ; technologies numériques
S5	Efficacité eau et énergie (irrigation centralisée)	Eau pour l'Alimentation	Briser le cycle « construction-abandon-reconstruction » par un financement durable de l'O&M
S6	Réduction des risques d'inondation et de sécheresse	Eau pour la Planète	Systèmes d'alerte précoce, solutions fondées sur la nature et réhabilitation des barrages
S7	Restauration et protection des rivières et aquifères	Eau pour la Planète	Dépollution, réutilisation des eaux, gestion des bassins versants et des eaux transfrontalières

Leçons clés informant les solutions

- S1 : Des cadres réglementaires clairs et une tarification fondée sur des règles sont indispensables pour mobiliser les capitaux privés.
- S3 : Les approches axées sur les résultats sont plus efficaces que les approches centrées uniquement sur l'infrastructure.
- S4 : L'adaptation des équipements aux réalités des petits agriculteurs et l'intégration d'outils numériques accélèrent l'accès aux services.
- S7 : Les incitations à la réduction de la pollution doivent être impulsées au niveau national pour être relayées efficacement aux niveaux infranationaux.

Source : World Bank Group Water Strategy Implementation Plan (WSIP), 2025.

ANNEXE 2 - Matrice détaillée des réformes par pilier

Cette matrice détaille les 11 réformes prioritaires du Compact, groupées par pilier stratégique, avec pour chacune : les jalons intermédiaires annuels, les indicateurs de suivi, les responsables institutionnels, les projets d'ancrage et les risques identifiés.

Official Use Only

PILIER 1 - EAU POUR LES POPULATIONS (Solutions S1 et S3)

Réforme	Action	Jalon 2027	Jalon 2028	Jalon 2029-2030	Responsable	Ancrage
R1. Redressement STE (S1)	Contrat de performance, réduction NRW, amélioration recouvrement, plan social	Contrat signé ; NRW 33% ; encaissement 65%	NRW 28% ; encaissement 75% ; ratio personnel 40% CA	NRW 25% ; encaissement 85% ; desserte 50%	MEE / STE	PEAN ; PASER
R2. Agence régulation (S1)	Création agence prévue Code Eau 1999	Avant-projet loi et étude institutionnelle	Loi adoptée ; agence créée et dotée	Agence opérationnelle ; 1er rapport régulation	MEE / Primature	PASER
R3. Code Eau révisé (S1)	Révision et adoption textes d'application	Textes rédigés et validés techniquement	Adoption Assemblée nationale	Textes en vigueur ; redevances opérationnelles	MEE / Assemblée	PASER
R4. Services ruraux (S1)	Société patrimoine, regroupement AEP, professionnalisation	Cadre juridique adopté ; cartographie AEP	Étude regroupement ; 80 AEP regroupées en 20 lots	Société patrimoine opérationnelle ; 60% AEP affermées	MEE / DAEP	UE/FED ; PASER
R5. Assainissement/ATPC (S3)	Extension nationale ATPC ; réglementation boues vidange	Phase 2 ATPC (12 provinces) ; décret boues signé	2 500 villages FDAL ; 2 stations boues	4 000 villages FDAL ; 5 stations boues ; filière régulée	MEE / DGA	UNICEF ; PASER
R5.b Diagnostic et renforcement des institutions nationales	Etude diagnostic Laboratoire National de l'Eau (LNE), Centre de Documentation Informatisée et Géographique (CDIG) Fonds National de l'Eau (FNE)	Réalisation de l'étude diagnostic	Mise en œuvre des recommandations		MEE	PEAN ; PASER

Official Use Only

PILIER 2 — EAU POUR L'ALIMENTATION (Solution S4)

Réforme	Action	Jalon 2027	Jalon 2028	Jalon 2029-2030	Responsable	Ancrage
R6. Schéma irrigation	Schéma directeur national conjoint MEE-MDA	Comité conjoint installé ; TdR validés	Schéma adopté ; plan investissement chiffré	15 000 ha nouveaux équipés	MEE / MDA	; PARIIS
R6b. Réhabilitation polders	12 000 ha polders, pompage solaire	5 000 ha réhabilités ; 60% pompage solaire	8 000 ha ; formation 5 000 exploitants	12 000 ha ; 40% pompage solaire	MDA / MEE	PRAPS, FSRP, etc.
R6c. Barrage Goré	Préparation du barrage (5 Mds m³, Pendé)	TdR faisabilité validés	Faisabilité + EIES achevées	Décision investissement ; recherche co-financements	MEE / Min. Éco.	BM / BAD
R6d. Conflits pastoraux	Démarcation transhumance, points d'eau, médiation	Cartographie couloirs 5 provinces	10 points eau pastoraux ; comités médiation	Incidents réduits de >250 à <100/an	MDA / MEE / Elev.	RESITCHAD

PILIER 3 - EAU POUR LA PLANÈTE (Solution S7)

Réforme	Action	Jalon 2027	Jalon 2028	Jalon 2029-2030	Responsable	Ancrage
R7. SDEA actualisé	Actualisation Schéma Directeur horizon 2030	SDEA adopté	Mise en œuvre Phase 1	Revue à mi-parcours	MEE / DGIH	PASER ; Coop. Suisse
R8. GIRE et monitoring	Opérationnalisation ANAM, plateforme données, renforcement DRE	20 stations + 30 piézo ; ANAM budgétisée	30 stations + 40 piézo ; plateforme V1	50 stations + 80 piézo ; plateforme intégrée CBLT/ABN	MEE / DRE	PASER ; PULCI ; GIZ
R9. Coop. transfrontalière	Renforcement CBLT/ABN ; coop. eaux souterraines Grès Nubien	2 accords bilatéraux ; partage données	Modèle ressources CBLT réactivé ; coop. souterraine lancée	ODD 6.5.2 à 75% ; 6 accords actifs	MEE / CBLT / ABN	PARFEBALT ; PRESIBALT
R10. Coordination Compact	Comité de pilotage et Secrétariat technique	Comité installé ; 1er rapport semestriel	Revue annuelle conjointe État-PTF	Revue mi-parcours ; S&E opérationnel	MEE / DGIH	Tous projets

Official Use Only

ANNEXE 3 - Cadre de résultats du Compact Eau du Tchad

Le cadre de résultats est structuré en trois niveaux conformes à la méthodologie des "Results Frameworks" de la Banque mondiale et des indicateurs de la Stratégie Eau (WSIP, Annexe II) :

Niveau 1 - Indicateurs d'impact (ODD 6, JMP) : résultats de long terme sur les populations, mesurés annuellement.

Niveau 2 - Indicateurs de résultats (par Solution Évolutive) : performance opérationnelle, mesurée trimestriellement ou semestriellement.

Niveau 3 - Indicateurs de produits et réformes (jalons binaires ou quantitatifs) : livrables concrets et avancement institutionnel.

NIVEAU 1 - INDICATEURS D'IMPACT (ODD 6)

Indicateur ODD 6	Baseline 2024	2026	2027	2028	2029	2030	Source
Eau basique national (%)	52%	54%	57%	60%	65%	70%	JMP
Eau basique urbain (%)	78%	80%	82%	85%	87%	90%	JMP
Eau basique rural (%)	44%	46%	49%	52%	55%	63%	JMP
6.2.1 Assainiss. géré sécurité (%)	11%	13%	15%	17%	20%	25%	JMP
Assainiss. basique national (%)	18%	20%	22%	25%	30%	35%	JMP
DAL national (%)	62%	58%	52%	47%	40%	30%	JMP
DAL rural (%)	78%	73%	66%	58%	50%	40%	JMP
6.2.1b Hygiène de base (%)	6%	10%	14%	19%	25%	35%	JMP
6.5.1 GIRE (%)	38%	40%	43%	46%	50%	55%	UN-Water
6.5.2 Coop. transfrontalière (%)	44%	48%	53%	58%	65%	75%	SDG 6

NIVEAU 2 - Solution S1 - Optimisation des services d'eau (Pilier 1)

Indicateur	Baseline 2024	2026	2027	2028	2029	2030	Ancrage
Taux raccordement STE urbain (%)	25%	27%	30%	35%	40%	50%	PEAN / PASER
NRW STE (%)	37%	36%	33%	28%	26%	25%	PEAN
Taux encaissement STE (%)	53%	58%	65%	75%	80%	85%	PEAN
PMH fonctionnelles (%)	84%	85%	87%	89%	90%	92%	PASER / UE
AEP gestion déléguée (nb)	42	55	80	120	180	250	PASER / UE
Agence régulation	Non	Cadrage	Étude instit.	Loi adoptée	Créée	Opérationnelle	PASER

NIVEAU 2 - Solution S3 - Assainissement et élimination DAL (Pilier 1)

Indicateur	Baseline 2024	2026	2027	2028	2029	2030	Ancrage
Villages certifiés FDAL (nb cumul)	695	900	1 400	2 000	2 500	4 000	ATPC / PASER
Stations boues vidange (nb)	0	0	1	2	3	5	PASER / PEAN
Écoles WASH basique (%)	20%	25%	32%	40%	50%	65%	UNICEF / PASER
Centres santé WASH basique (%)	30%	35%	42%	50%	60%	75%	OMS / PASER
Pers. suppl. assainiss. (M, cumul)	—	0,3	0,8	1,5	2,4	4,1	ATPC+PASER

NIVEAU 2 - Solution S4 - Irrigation durable (Pilier 2)

Indicateur	Baseline 2024	2026	2027	2028	2029	2030	Ancrage
Ha irrigués maîtrise totale	24 228	26 000	30 000	35 000	40 000	55 000	PROLAC / PARIIS
Taux opérationnel périmètres (%)	22%	28%	33%	40%	45%	60%	PROLAC
Part pompage solaire (%)	~5%	8%	12%	18%	25%	40%	PROLAC / M-300
Polders réhabilités (ha cumul)	2 400	4 000	5 000	8 000	10 000	12 000	PROLAC
Pop. insécurité alim. (M)	3,4	3,2	3,0	2,8	2,5	2,0	PAM / FAO
Conflits majeurs/an	>250	220	190	160	<150	<100	PROLAC / RESITCHAD

NIVEAU 2 - Solution S7 - GIRE transfrontalière et résilience (Pilier 3)

Indicateur	Baseline 2024	2026	2027	2028	2029	2030	Ancrage
Stations hydrométéo (nb)	12	15	20	30	40	50	PASER / PULCI
Piézomètres (nb)	10	15	30	40	60	80	PASER / PRESIBALT
Plateforme données eau	Inexistante	Conception	V1 en ligne	V2 interconnectée	Opérationnelle	Intégrée CBLT/ABN	PASER / GIZ
Système alerte inondations	Embryonnaire	Conception	N'Djamena	N'Dj. + 3 régions	6 régions	National	PILIER / PULCI
Accords CBLT/ABN actifs (nb)	2	2	3	4	5	6	PARFEBALT
Pers. protégées inondations (cumul)	—	50 000	150 000	300 000	500 000	1 000 000	PILIER

Official Use Only

NIVEAU 3 - INDICATEURS TRANSVERSAUX ET DE GOUVERNANCE

Indicateur	Baseline 2024	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses publiques WASH (% PIB)	<1%	1,0%	1,2%	1,5%	1,8%	2,0%
Gap financement annuel (M USD)	420	380	340	300	260	<200
Emplois créés secteur eau (cumul)	—	3 000	7 000	12 000	20 000	30 000
Dont % femmes	—	30%	33%	35%	38%	40%
Système national suivi WASH	Fragmenté	Conception	V1	V2	Opérationnel	Consolidé
Rapports Compact (cumul)	0	1	3	5	7	10
Réforme STE	Non	Contrat signé	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Achevée
Investissements mobilisés cumul (M USD)	120	250	450	700	950	1 200

Official Use Only

